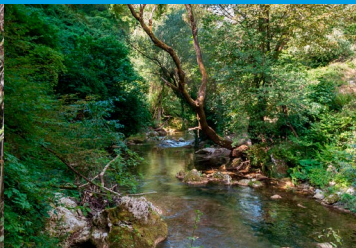
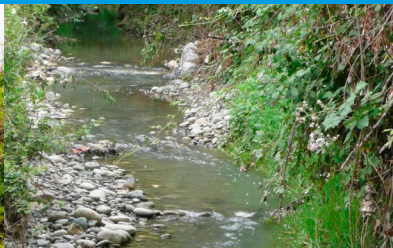




Redonner vie à nos rivières

La renaturation des cours d'eau





Atteindre le bon état des eaux en 2027

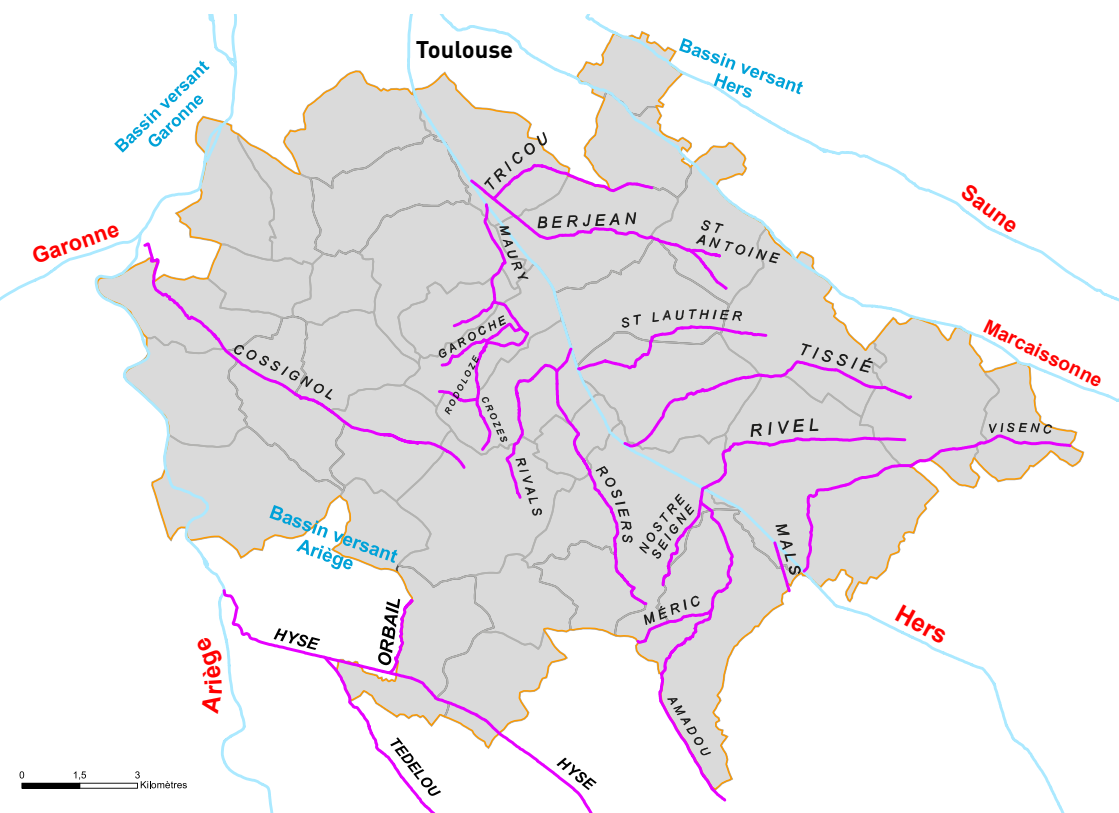
La **Directive Européenne Cadre sur l'Eau** 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle a pour principal objectif **l'atteinte du bon état des eaux** sur les rivières du territoire pour l'année 2027.

Dans ce cadre, le Sicoval a mis en place **un suivi biologique et physico-chimique de la qualité des milieux aquatiques**. Ce suivi pluriannuel est essentiel pour caractériser l'évolution du milieu après une intervention.



Il contribue à évaluer :

- L'efficacité de l'action menée
- L'atteinte des objectifs fixés
- Les besoins d'ajustements ou d'actions complémentaires



Grands cours d'eau



Cours d'eau gérés par le Sicoval



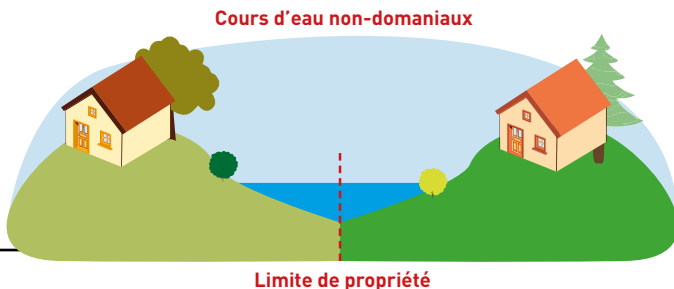
Limite de commune



Qui gère les rivières du territoire ?

- Le **Syndicat de Bassin Hers Girou** gère les grands cours d'eau : Hers, Saune, Marcaissonne.
- Le **Sicoval** gère 14 affluents de l'Hers et 4 affluents de l'Ariège, dans le cadre d'une **DIG***

À noter : d'après l'article 215-2 du Code de l'Environnement, chaque propriétaire est responsable de ses berges et de la moitié du lit du cours d'eau.



**Qu'est-ce qu'une DIG-Déclaration d'Intérêt Général : afin d'assurer la protection des biens et des personnes, les établissements publics comme le Sicoval peuvent se substituer aux propriétaires riverains. Ils établissent alors une DIG qui les autorise à intervenir sur les cours d'eau déclarés prioritaires.*

Pourquoi le Sicoval intervient-il ?

- Pour **garantir** un bon écoulement de l'eau
- Pour **prévenir** les risques d'inondation
- Pour **améliorer** la qualité de l'eau
- Pour **préserver** et renforcer la biodiversité des cours d'eau
- Pour **sensibiliser** la population du territoire sur la thématique de l'eau

Comment ?

- Par **l'entretien** : enlèvement d'embâcles¹, élagage, abattage...
- Par **la renaturation**, définie par le programme pluriannuel : gestion du lit et des berges, maintien de la ripisylve²



Définition

¹ Embâcle : amas de matériaux amenés par le courant (végétation, bois, rochers...)

² Ripisylve : végétation présente au bord des cours d'eau



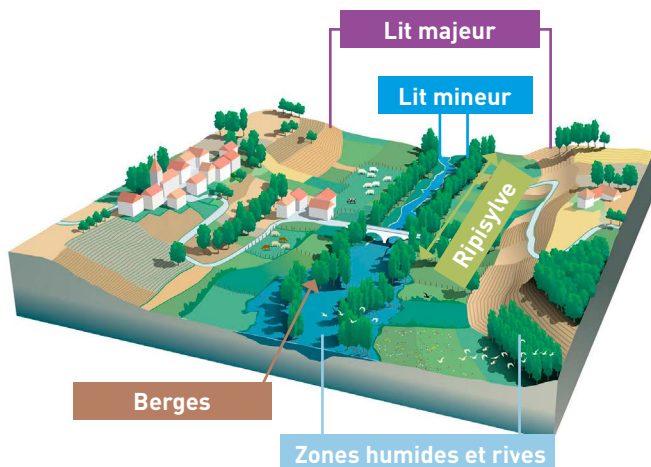
Qu'est-ce qu'une rivière ?

Un système complexe

Le cours d'eau est un

milieu vivant :

- il est dynamique sur sa longueur, sa largeur et même sa profondeur
- il façonne dans le temps son lit, ses berges et son fond, à la recherche d'un équilibre entre son eau et ses sédiments



Un milieu vivant offrant des services à l'homme et à la nature

Le rôle de la rivière :

Une zone d'expansion des crues

Un milieu aux fonctions auto épuratoires³

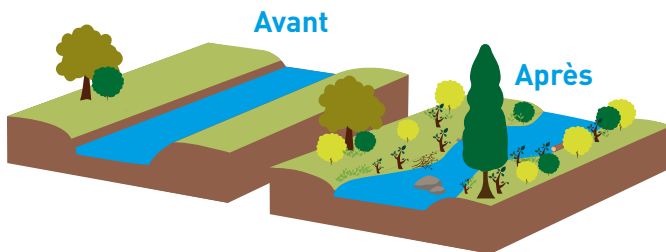
Un espace de vie pour de nombreuses espèces

Un cadre de vie : loisirs, randonnée...



Depuis des siècles, ce **milieu naturel a été contraint et aménagé par l'homme** : urbanisation, loisirs, protection des inondations, agriculture... avec des conséquences sur les cours d'eau : modification du tracé, seuils et ouvrages, artificialisation des berges, etc...

Alors, comment redonner vie à nos rivières ?



Définition

³ Auto épuratoire : processus biologique et naturel, reposant sur des micro-organismes et permettant à un milieu aquatique de retrouver son état originel.



Aménagement du lit

Diversifier les profils d'écoulement

Mise en place d'épis ou création de micro-seuils

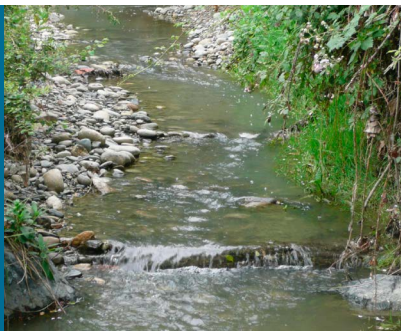


Consiste à faire re-méandrer le cours d'eau à l'intérieur de son lit mineur par l'implantation d'obstacles en travers : des épis, en bois ou en pierre, ou un micro-seuil.



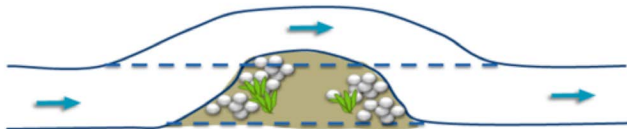
Objectifs :

- Varier les profils sur la largeur et la longueur, pour un meilleur écoulement
- Augmenter la profondeur de l'eau en période d'étiage⁴
- Favoriser l'auto-curage et l'oxygénation
- Diversifier les lieux d'habitat pour favoriser la biodiversité



Reconstituer le matelas alluvial

Consiste à créer des atterrissements⁵ latéraux ou une recharge en granulats sur le fond du lit du cours d'eau



Objectifs :

- Stopper l'enfoncement du fond du cours d'eau
- Améliorer la capacité d'auto épuration
- Élever la nappe et maintenir un débit d'étiage
- Diversifier les habitats écologiques



Définition

⁴ Etiage : niveau annuel moyen des basses eaux

⁵ Atterrissement : dépôt de matériaux alluvionnaires érodés (galets, graviers, sables...)



Aménagement des berges

Renouveler ou rétablir la ripisylve

Consiste à planter une végétation adaptée, diversifiée, en répartissant par niveau (ou strate) les espèces arborées, arbustives et herbacées.



Objectifs :

- Créer de l'ombrage
- Maintenir les berges
- Filtrer les polluants
- Améliorer l'intégration naturelle
- Préserver le paysage



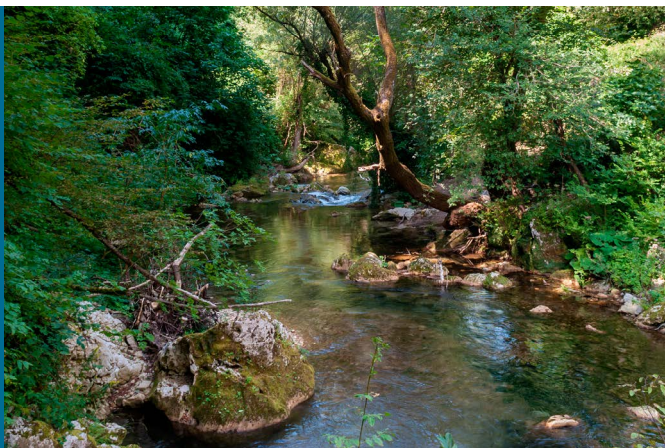
Reconstituer les méandres

Consiste à remettre les cours d'eau dans leurs anciens méandres ou à créer de nouveaux cours d'eau sinueux.



Objectifs :

- Réactiver la dynamique du cours d'eau (zones d'érosion et de dépôts)
- Ralentir la vitesse d'écoulement
- Diversifier les habitats pour accroître la biodiversité

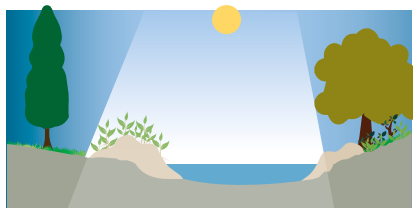




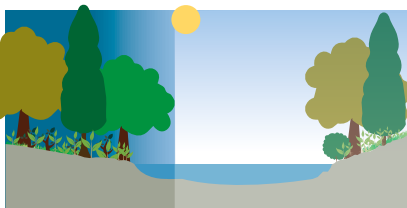
Aménagement des berges

Effacer les merlons

Consiste à enlever les talus de terre sans intérêt (merlons) situés en bord de berge. L'effacement peut être total ou partiel.



Cours d'eau modifié : réduction de l'ombrage, réchauffement de l'eau



Cours d'eau naturel : diversité des zones d'ombres et de lumière

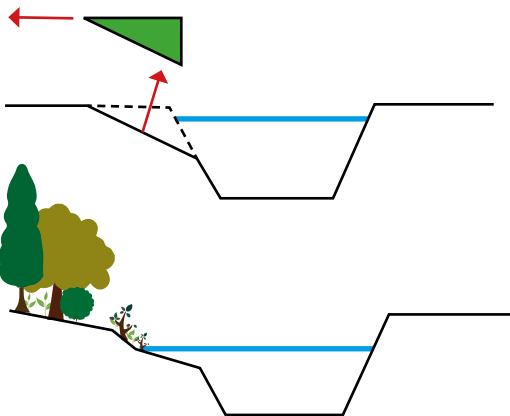


Objectifs :

- Améliorer la jonction entre le lit mineur et le lit majeur (en cas de crue)
- Diversifier le profil du cours d'eau (zones d'ombre et de lumière)

Modifier le profil des berges

Consiste à redessiner les berges existantes, en élargissant la zone de circulation d'eau, notamment pour les périodes de crue.



Objectifs :

- Diminuer les pressions exercées sur les berges
- Augmenter la capacité de charge en eau (prévention des inondations)

Les acteurs de l'eau pour le territoire du Sicoval



Agence de l'Eau Adour Garonne

www.eau-adour-garonne.fr

Propose une aide technique et financière aux syndicats de rivière



Syndicat du Bassin Hers-Girou

www.hersgirou.fr

Assure la gestion de l'Hers et du bassin versant



Chambre d'Agriculture de Haute Garonne

www.haute-garonne.chambagri.fr

Assure le relais entre les collectivités, les syndicats et les agriculteurs



Agence Française pour la Biodiversité

www.afbiodiversite.fr

Veille au respect de la réglementation

Contacter les services compétents



Direction de l'Environnement et du Patrimoine

Service Espaces Naturels et Paysagers

05 62 24 02 02



**Si vous constatez une pollution ou autre anomalie
dans le cours d'eau, contactez la mairie ou la gendarmerie**